

DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.19 Affectation du résultat de fonctionnement du budget général 2009.doc

**L'an deux mille dix et le six avril,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 31 mars 2010
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL
Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS
Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS
*Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL
Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT***

Monsieur le Maire indique que les résultats de fonctionnement du budget général 2009 sont de 112 396,46€, auxquels viennent s'ajouter 30 000€ au titre des résultats de l'année 2008, ce qui donne un résultat global de 142 396,46€.

Compte tenu des forts investissements de la commune, il propose d'affecter 70 000€ en recettes d'investissement et le reste en recette de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ Donne son accord pour affecter les résultats bénéficiaires de fonctionnement 2009, comptabilisés au niveau du budget général de la commune pour un montant de 142 396,46€ de la manière suivante :**
 - **70 000€ en recette d'investissement ;**
 - **72 396,46€ en recette de fonctionnement.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**